

Arrêté réglementaire

N° 2026-189

Objet : Désignation des examinateurs suppléants des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 25 janvier 2002 modifié fixant les programmes des épreuves des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2025-268 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 1^{er} décembre 2025 portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-88 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 8 avril 2026 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté n°2026-98 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 27 avril 2026 portant désignation des membres du jury des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-99 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 28 avril 2026 portant désignation des correcteurs des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-188 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 15 septembre 2026 portant désignation des correcteurs de l'épreuve facultative de langue vivante des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 14 novembre 2025 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie A,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026,

Considérant qu'il convient de désigner des examinateurs suppléants pour participer à la conduite des épreuves orales d'entretien en cas d'empêchement de membres du jury,

Arrête :

Article 1 : Les examinateurs suppléants des épreuves orales des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, session 2026, sont désignés comme suit :

Collège des élus

Monsieur	ARCOS Sébastien	Maire	Charbonnière les Bains (69)
Madame	BROYER Sylvie	Conseillère municipale	Soucieu-en-Jarrest (69)
Monsieur	CERTIN Christophe	Adjoint au maire	Francheville (69)
Monsieur	CLAUDE Jean-Louis	Adjoint au maire	Oullins-Pierre-Bénite (69)
Monsieur	COTTAZ Jean-Pierre	Adjoint au maire	Beynost (01)
Madame	DECQ CAILLET Dominique	Conseillère municipale	Dardilly (69)
Madame	DELAINE Virginie	Conseillère municipale déléguée	Rochetaillée sur Saône (69)
Madame	FRAGOLA Annie	Adjointe au maire Conseillère communautaire	Crolles (38) Communauté de communes Le Grésivaudan (38)
Madame	FREYER Blandine	Conseillère communautaire, Conseillère métropolitaine	Irigny (69) Métropole de Lyon (69)
Monsieur	GARABED Jean-Yves	Adjoint au maire	Marcy l'Etoile (69)
Madame	GUSTO Nadiège	Adjointe au maire Conseillère communautaire	Villefontaine (38) CAPI (38)
Monsieur	JOUBERT Frédéric	Adjoint au maire	Caluire et Cuire (69)
Monsieur	MARION Richard	Conseiller municipal	Vaulx-en-Velin (69)

Madame	MASSEBEUF Isabelle	Adjointe au maire Conseillère régionale	Privas (07) Région Auvergne- Rhône-Alpes
Madame	MOUSSA Catherine	Adjoint au maire	Sainte Foy-lès-Lyon (69)
Madame	RIBES-LASSALLE Sophie	Conseillère municipale	Saint-Laurent-d'Agnay (69)
Monsieur	SÉRAGER Frédéric	Conseiller municipal	Aurillac (15)
Monsieur	ZUCCA Alain	Conseiller municipal	Orliénas (69)

Collèges des personnalités qualifiées ou des fonctionnaires territoriaux

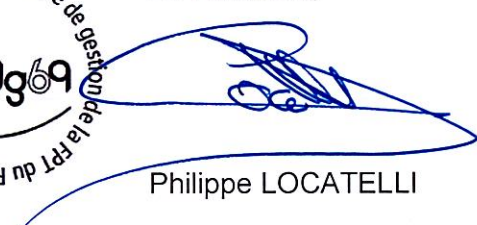
Madame	AMOROS Elisabeth	Bibliothécaire territoriale, responsable d'une bibliothèque	Craponne (69)
Madame	ANGENIEUX Catherine	Bibliothécaire territoriale, directrice du réseau culturel	Loire Forez agglomération (42)
Madame	BAUDOT Anne	Conservatrice territoriale des bibliothèques, en disponibilité	
Monsieur	BAYET Cyril	Attaché principal, adjoint à la cheffe du service concours	Cdg69
Madame	BELIN Christèle	Attachée principale, directrice, direction bi-départementale de la lecture publique	Conseil Savoie Mont-Blanc (73)
Monsieur	BONNIEL Jacques	Maître de conférences, retraité	
Monsieur	BREBAN Thomas	Bibliothécaire territorial, responsable de service du silo de conservation	Lyon (69)
Madame	BRIAULT Marianne	Conservatrice territoriale	Villeurbanne (69)

Monsieur	CORBIER Jean-Baptiste	Conservateur territorial des bibliothèques	Lyon (69)
Madame	DEJEANT Aurélie	Attachée territoriale, cadre pédagogique, service concours	Cdg69
Madame	DENIS Emilie	Conservatrice territoriale de bibliothèques, directrice d'une médiathèque et cheffe du service Culture et Patrimoine	Rillieux-la-Pape (69)
Madame	FIORDALISI Céline	Attachée, cheffe du service concours	Cdg69
Madame	JOURDAN Fabienne	Bibliothécaire territoriale, responsable de bibliothèque	Lyon (69)
Madame	LE TORREC Mélanie	Conservatrice en chef des bibliothèques, responsable du développement numérique	Lyon (69)
Madame	MAKHLOUFI Chalabia	Attachée territoriale, responsable unité opérationnelle, service concours	Cdg69
Madame	MERLINC Élodie	Attachée territoriale, cadre pédagogique, service concours	Cdg69
Monsieur	MICHAUD Cyrille	Conservateur territorial en chef, responsable du département musique	Lyon (69)
Madame	NOEL Nadège	Attachée hors classe, directrice de pôle	Cdg69
Madame	PETIT Christelle	Conservatrice de bibliothèques d'État, responsable du département de la documentation régionale et du dépôt légal	Lyon (69)
Madame	RIVOIRE Laurence	Bibliothécaire territoriale, directrice adjointe de la bibliothèque départementale	Département de l'Ain (01)

Madame	REDON Axelle	Conservatrice de bibliothèques d'État, conseillère pour le livre et la lecture, les archives, la langue française et les langues de France	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
Madame	ROY-GRILLET Isabelle	Bibliothécaire principale, directrice de bibliothèque	Lyon (69)

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 15 septembre 2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.